

08632

PROPOSITION DE PROJET N° 1

Titre du Projet :

Assistance technique au niveau régional (OCLALAV)  
pour la protection des cultures contre les dégâts  
d'oiseaux.

Durée :

Cinq ans.

Gouvernements participants :

L'OCLALAV au nom de ses Etats Membres :  
Benin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Haute-Volta,  
Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

L'OCLALAV est statutairement responsable de la lutte contre les populations d'oiseaux granivores dans les pays membres de l'Organisation. Elle a une longue pratique des campagnes de destruction des concentrations d'oiseaux granivores, en particulier du Quelea. Cette Organisation a fait appel au PNUD/FAO pour recevoir l'assistance d'un Projet Régional de recherche sur la lutte contre les oiseaux granivores qui a débuté ses travaux en 1971, et qui doit achever ceux-ci fin 1977. La poursuite des activités de recherches est nécessaire et fait l'objet d'une proposition jointe (Proposition de Projet N° 2). Cependant, il est indispensable de tirer dès maintenant un meilleur parti des connaissances acquises par l'OCLALAV/Projet PNUD/FAO pour accroître l'efficacité des opérations antiaviaires. A cet effet, une assistance technique au profit de l'OCLALAV est envisagée dans le cadre de cette proposition. Une part importante de cette assistance doit être consacrée à la formation.

On se propose de recruter des assistants techniques de haut niveau pour seconder l'OCLALAV dans sa tâche d'adaptation, de mise en oeuvre et de contrôle de l'efficacité des recommandations Projet Quelea. Il pourra être demandé à ces assistants techniques de participer activement à toutes les activités entreprises par l'OCLALAV pour lutter contre les acridiens migrants et les sauteriaux.

Ces assistants techniques seront affectés dans les groupements opérationnels de l'OCLALAV afin de participer aux différentes opérations de lutte sur le terrain. Ils seront placés sous la supervision de la Direction de l'OCLALAV et disposeront d'un certain

équipement propre nécessaire à la conduite de leurs activités. Ils travailleront en étroite coopération avec les groupements où ils seront affectés.

Le projet de recherches (N° 2) apportera des techniques améliorées ou nouvelle pour la protection des cultures contre les oiseaux granivores, diffusera des rapports techniques sur les différents oiseaux ravageurs et sur les dégâts qu'ils commettent. Il donnera des avis sur la politique à suivre en matière de lutte antiaviaire et fournira les matériels et documents nécessaires à la formation.

### Objectifs du projet

#### A. Objectif à long terme

Accroître la production céréalière en améliorant l'efficacité du dispositif régional de protection des cultures contre les dégâts d'oiseaux. Contribuer à la lutte contre les ravageurs d'importance régionale (criquets et sauteriaux).

#### B. Objectifs immédiats

1. Contribuer au renforcement du dispositif de lutte de l'OCLALAV.
2. Fournir, en toute occasion, aux céréaliers des avis et des informations sur le problème aviaire et sur les procédés de protection des cultures en usage.
3. Participer à la formation des personnels chargés de la prospection et de la lutte antiaviaire.
4. Acquérir une meilleure connaissance des problèmes relatifs à la protection des cultures contre les dégâts d'oiseaux avec une participation directe aux opérations de lutte entreprises au niveau régional.
5. Participer à la mise au point et au fonctionnement d'un système de signalisation des oiseaux granivores.
6. Contribuer à l'amélioration des méthodes de lutte en usage pour la protection directe et indirecte des cultures contre les dégâts d'oiseaux.

## Plan de travail

### Description des activités des assistants techniques

<u>Activités</u>	<u>Lieu</u>	<u>Durée et Date de début des opérations</u>
<u>Travaux d'ensemble</u>		
Les travaux sur <i>Quelea</i> seront poursuivis. Des observations seront également effectuées sur les autres espèces granivores ( <i>Passer</i> spp. <i>Euplectes</i> spp. et <i>Ploceus</i> spp.) en toute occasion.	Dakar Gao Zinder N'Djamena	5 ans à partir du 1er janvier 1978
Des observations seront faites sur les différents facteurs pouvant limiter l'efficacité des travaux de protection directe ou indirecte des cultures.		
<u>Signalisation</u>		
Chaque assistant technique participera à la mise au point d'un système de signalisation unifié qui sera défini en collaboration avec le Projet N° 2 de recherches.	"	"
Des rencontres avec l'équipe de recherche basée à Ségou et chargée de la centralisation des informations seront organisées à la cadence d'environ une par an en conjonction avec les entretiens se rapportant à d'autres domaines de la recherche et de la lutte. Ces rencontres seront organisées par le coordinateur (voir paragraphe suivant sur l'échange d'informations avec le Projet de recherches N° 2).		
<u>Amélioration des procédés de Lutte</u>		
Les techniques et méthodes de traitement avicides ont fait des progrès notables au cours des dernières années. L'efficacité biologique des travaux de lutte est maintenant mieux évaluée. Il s'agit de faire le meilleur usage de ces données récentes et de les adapter aux circonstances de la lutte dans les zones d'action des unités anti-aviaires de l'OCLALAV.	"	"

Des avis seront également donnés aux producteurs céréaliers sur les procédés de protection directe des cultures les mieux adaptées à chaque cas d'espèce. Ceci à chaque fois que l'opportunité s'en présentera.

Dakar  
Gao  
Zinder  
N'Djaména

5 ans à partir  
du 1er janvier  
1978

### Formation

Le transfert des connaissances acquises aux personnels de lutte devra s'effectuer simultanément avec une recherche de l'adaptation des méthodes de traitement aux conditions locales prévalant dans la zone d'action des groupements.

Cette formation sur le terrain s'accompagnera de séances d'instruction sur les données de base de la lutte antiaviaire (éléments de biologie, d'écologie - étude des matériels et produits de lutte, etc.)

Cette formation sera orientée et conseillée par le spécialiste de la formation du Projet de recherches N° 2 sous la supervision du coordinateur technique. Elle recevra un soutien matériel du Projet n° 2 (documents équipement audio-visuel).

Cette formation pourra s'étendre aux cadres nationaux de lutte antiaviaire et aux producteurs céréaliers suivant les programmes de formation et de vulgarisation proposés par l'OCLALAV.

### Echange d'informations avec le Projet de Recherches N° 2.

Un échange permanent d'informations avec le Projet de recherche n° 2 sera assuré de façon à ce que les dernières informations sur la biologie, l'écologie des ravageurs, sur les techniques et méthodes de lutte nouvelles ou améliorées soient mises à la disposition des bénéficiaires.

Simultanément, les assistants techniques et les bénéficiaires devront communiquer aux personnels de recherche du Projet n° 2 leurs observations sur les oiseaux, les dégâts sur cultures et sur l'adaptabilité et l'efficacité des méthodes de protection directe et indirecte des cultures préconisées par le Projet de recherche.

A cet effet, des réunions collectives ou des rencontres entre les personnels du Projet n° 1 et certains spécialistes du Projet de recherche n° 2 seront organisées par le coordinateur, à la demande des intéressés ou sur sa propre initiative.

#### Coordination administrative

Des réunions périodiques seront organisées avec les parties intéressées au Projet de manière à examiner les résultats obtenus et à formuler des recommandations pour la poursuite des travaux. Le coordinateur technique sera membre du Comité de Coordination administratif.

#### Description des efforts de l'aide extérieure

##### 1. Affectation du personnel international

###### Titre et responsabilités

Assistant technique rattaché au groupement de lutte Sénégal-Mauritanie. Cet assistant devrait posséder une connaissance de base suffisante de la lutte contre les vertébrés ravageurs des cultures et posséder une certaine expérience de l'organisation et de l'exécution des opérations de lutte. Il sera placé sous la supervision directe de la Direction de l'OCLALAV et travaillera en étroite collaboration avec les personnels du groupement Sénégal/Mauritanie.

Dakar

1 janvier 1978  
31 décembre  
1982

Il étudiera les questions se rapportant à l'organisation et la conduite des opérations de lutte, à l'adaptation et à l'évaluation des techniques et méthode de prospection et de lutte directe et indirecte. Il effectuera des observations sur les oiseaux, leurs mouvements, leur comportement alimentaire et sur les dégâts aux cultures. Il échangera toutes les informations utiles avec le Projet de recherches n° 2 et rédigera en temps utile des rapports périodiques sur ses activités qui seront communiqués aux instances de coordination technique et administrative du Projet n° 1.

Assistant technique rattaché au groupement de lutte du Mali/Haute-Volta.  
Mêmes responsabilités que celles décrites plus haut.

Gao 1 janvier 1978  
31 décembre 1982

Assistant technique rattaché au groupement de lutte du Niger.  
Mêmes responsabilités que celles décrites plus haut.

Zinder 1 janvier 1978  
31 décembre 1982

Assistant technique rattaché au groupement de lutte Tchad/Cameroun.  
Mêmes responsabilités que celles décrites plus haut.

N'Djaména 1 janvier 1978  
31 décembre 1982

## 2. Consultant

Un ou deux consultants de renom international, familiarisés avec les problèmes scientifiques techniques et organisationnels de la lutte contre les ravageurs vertébrés, devront être sélectionnés pour participer aux réunions périodiques entre les chercheurs du Projet N° 2 et les assistants techniques du Projet N° 1. Ce, ou ces consultants, visiteront un ou plusieurs groupements à chaque voyage afin de s'entretenir avec les responsables de la direction de l'OCLALAV et des groupements des problèmes concernant l'amélioration de l'efficacité des unités de lutte en matière de protection directe et indirecte des cultures.

Dakar Entre le 1er  
Gao juillet 1978 et  
Zinder le 1er juillet  
N'Djaména 1982

Des visites de consultation pourront être prévues à l'époque des opérations de lutte qui ne peuvent correspondre, pour des raisons pratiques, aux époques de rencontre entre responsables des Projets N° 1 et N° 2.

Les dates des réunions et des visites sur le terrain seront proposées par le coordinateur technique.

## 3. Coordination

Le projet de recherches n° 2 restera en liaison permanente avec les assistants techniques n° 1 pour fournir et recevoir les informations susceptibles de faire progresser les connaissances sur les oiseaux granivores et sur la protection directe et indirecte des cultures contre ces ravageurs et pour contrôler l'efficacité et l'économie des moyens de lutte préconisés.

Ces échanges se feront sous la supervision du coordinateur technique.

#### 4. Formation

Des efforts sont attendus du Projet de recherches N° 2 en ce qui concerne les programmes de formation, les documents pédagogiques et de vulgarisation, le prêt d'équipements audio-visuels, etc.

Dakar            Entre le 1er  
Gao                juillet 1978  
Zinder            et le 1er  
N'Djamena        juillet 1982

Le coordinateur technique maintiendra la liaison, dans ce domaine, entre les deux projets.

#### 5. Fournitures

- 4 véhicules légers tout terrain (Land Rover)
- 4 véhicules moyens tout terrain (Unimog)
- matériel de campement
- équipement technique et scientifique (Jumelles, fusil, appareil photo, matériel de collection, de mesure et de conservation des échantillons).
- Equipement audio-visuel pour la formation
- Machines à écrire et fournitures de bureau
- Allocation pour essence, lubrifiants ; cartouches et autres petits matériels et produits consommables ; pièces détachées véhicules.

Dakar  
Gao                Au 1er janvier  
Zinder            1978  
N'Djamena

#### 6. Support Administratif

- 4 secrétaires dactylos (1 pour chaque assistant)

Au 1er janvier  
1978

#### Description des apports de l'OCLALAV

##### 1. Affectation du personnel régional

- 1 Chef de groupement Sénégal/Mauritanie
- 1 Chef de groupement Mali/Haute-Volta
- 1 Chef de groupement Niger
- 1 Chef de groupement Tchad/Cameroun

Gao                du 1er janvier  
Zinder            1978 au 31  
N'Djaména        décembre 1982

Autres personnels appartenant normalement aux unités de lutte antiaviaire dans le cadre de leurs fonctions habituelles.

2. Apports en nature de l'OCLALAV  
dans chaque groupement

- un bureau meublé et un magasin
- service d'entretien des véhicules et personnel subalterne (chauffeurs)
- éventuellement, service de gardiennage.